



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Modification n°4

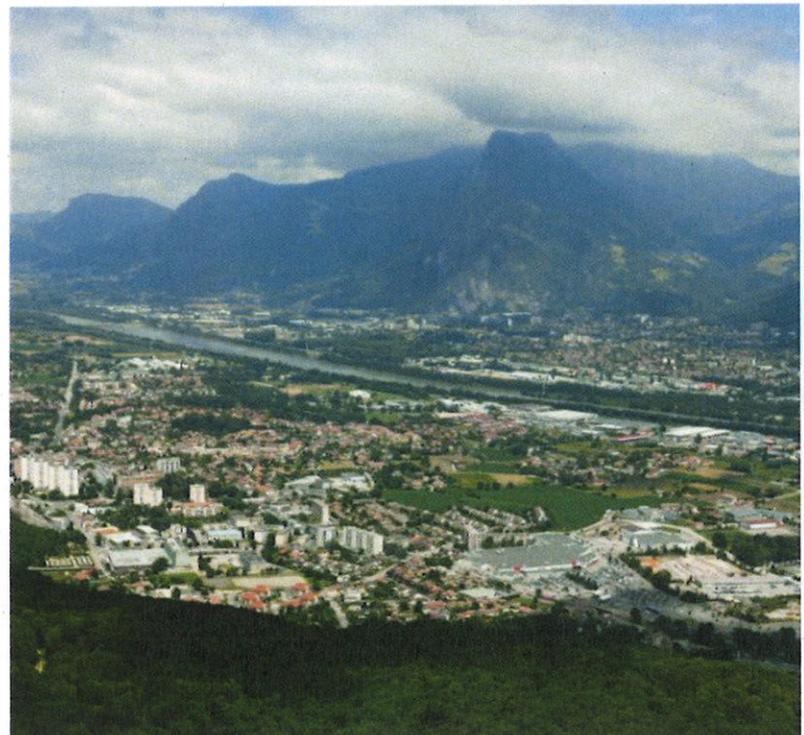
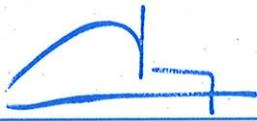
Liste des modifications envisagées

Annexe à l'arrêté portant prescription
de la modification n°4

Fait à Grenoble,

le **- 3 OCT. 2024**

Le Président,
Christophe FERRARI



Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 07/10/2024



ID : 038-200040715-20241003-318011AR2401511-AR

1 Modifications apportées au PLUi

1_1 Modifications relatives au secteur Portes du Vercors

- Reclassement de la zone à urbaniser (AU) des Portes du Vercors en zone agricole (A)
- Réduction du secteur de mixité sociale (SMS), de l'espace de développement commercial (EDC) et de la centralité urbaine commerciale (CUC) en conséquence du reclassement en zone agricole

1_2 Modifications relatives à la mixité sociale

- Modification des secteurs de mixité sociale (SMS)
- Inscription d'un emplacement réservé pour mixité sociale (ERS) chemin du Billery

1_3 Modifications relatives au secteur des Côtes Amont

- Reclassement de la zone AU en zone AUD2 et UD2
- Création de l'OAP sectorielle « Les Côtes Amont » pour accompagner le futur projet
- Inscription d'un emplacement réservé pour mixité sociale (ERS)
- Réduction de l'emprise de l'emplacement réservé ER_24_SAS

2 Récapitulatif des pièces du PLUi modifiées ou créées

2_1 Rapport de présentation

- Tome 3 – Évaluation Environnementale – Rapport environnemental de la modification n°4 du PLUi
- Tome 4 – Explications des choix retenus – Livret métropolitain
- Tome 4 – Explications des choix retenus – Livrets communal de Sassenage
- Tome 5 – Notice explicative de la modification n°4 (volumes 1 et 2)

2_2 Règlement écrit

- Tome 6_1 – Liste des emplacements réservés et des servitudes de localisation
- Tome 6_2 – Liste des emplacements réservés mixité sociale

2_3 Règlement graphique

- A – Plan de zonage
- C1 – Atlas de la mixité fonctionnelle et commerciale
- C2 – Atlas de la mixité sociale
- G1 – Atlas des OAP et secteurs de projet
- J – Atlas des emplacements réservés (Tome 1)

2_4 Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles

- OAP sectorielles Volume 4 : Le Sappey-en-Chartreuse >> Vizille